

Maison de l'Agriculture
55 AV DE CRONSTADT
40005 MONT-DE-MARSAN

05 58 85 45 48
syndicatmielslandes@gmail.com

Le projet d'IGP Miel
des Landes, qu'ès
aco ?

Tous les miels sont décrits précisément de manière organoleptiques et mélikso-palynologiques à partir d'un très grand nombre d'analyses réalisées depuis plus de dix ans.

Le Miel des Landes peut se présenter sous les états liquide, crémeux et solide, de structure homogène, et sans séparation de phase ni présence d'impuretés ou de particules grossières et étrangères (cire, abeilles, etc.)

Le Miel des Landes doit répondre à des **exigences de qualité**, établies à partir des deux critères physico-chimiques que sont HMF et teneur en eau :

- **HMF** : la teneur maximale autorisée est de **15 mg/kg pour tous les miels, jusqu'à la fin de l'année civile de production**. Passé ce délai, après la mise en pots, **25 mg/kg pour tous les miels, sauf pour le miel de bruyère, 35 mg/kg**;
- **Teneur maximale en eau** : **19% pour tous les miels, sauf pour le miel de callune, 21%**.

Les principaux éléments du cahier des charges à noter :

- Production et récolte du miel dans l'aire géographique;
- Méthode de récolte au choix. En cas d'utilisation de répulsif, seuls les répulsifs compatibles usages alimentaires sont autorisés;
- La miellerie est un local propre, destiné à l'atelier miel, avec matériel apte au contact alimentaire;
- Utilisation de la picoteuse pour le miel de callune;
- Décantation et/ou filtration obligatoires, ultra filtration interdite;
- Seuls les matériels de reprise du miel suivants sont autorisés : défègeur, étuve, chambre chau

- Seuls les matériels de reprise du miel suivants sont autorisés : défègeur, étuve, chambre chaude, cordon chauffant, dépeceur à froid;
- Ensemencement et cristallisation dirigée autorisés, avec semence IGP Miel des Landes;
- Les assemblages de miels sont autorisés uniquement avec du miel certifié IGP Miel des Landes.

Enfin, il faut tenir à jour son registre d'élevage, de miellerie et de conditionnement et sa comptabilité matière.

En bref, rien d'insurmontable, et le SML pourra accompagner chacun pour aider à corriger ou mettre en place certains aspect comme un système de traçabilité par exemple !

Combien ça va me coûter ?

A ce jour, les projections économiques ne sont pas finalisées, mais l'IGP Miel de Provence fonctionne sur un coût d'adhésion de 100€, de 0.07 cts€ par kilo produit et de 0.14cts à 0.07 cts€ commercialisés selon les volumes. Ces fonds vont servir au bon fonctionnement de l'ODG, à la promotion des produits, à la fourniture d'étiquettes et au coût du contrôle externe.

Le SML vise ce niveau de cotisations, mais cela dépendra du nombre de producteurs et de volumes engagés dans la démarche !

L'IGP Miel des Landes a besoin
de toi ! Rejoins nous !



Une IGP, c'est quoi ?

Une Indication géographique protégée (IGP) est un des cinq Signes de qualité et d'origine (SIQO) européens. **Il consacre un produit agricole brut ou transformé dont la qualité, la réputation sont liées à son origine géographique.**

Les étapes de « l'élaboration » qui font la spécificité du produit doivent avoir lieu dans l'aire géographique, et ces étapes sont inscrites dans un cahier des charges.

Un bref historique du projet

En 2006, l'ADAAq réalise un audit de la filière régionale et son AG décide d'initier un projet d'IGP sur les miels du territoire des Landes « apicoles » dans le but de structurer la filière par l'économie.

L'ADAAq, puis l'ADANA, va porter la démarche jusqu'en 2019. La même année, le Syndicat des Miels des Landes (SML) est créé pour finaliser le portage du projet auprès de l'INAO et devenir à terme l'organisme de gestion et de défense (ODG) de l'IGP Miel des Landes.

Ce que ça apporte...

Pour ma ferme :

- Des débouchés consolidés et des prix stabilisés, voire augmentés sur l'offre en vrac;
- Mieux faire connaître la typicité et la réputation de nos miels;

Pour la filière :

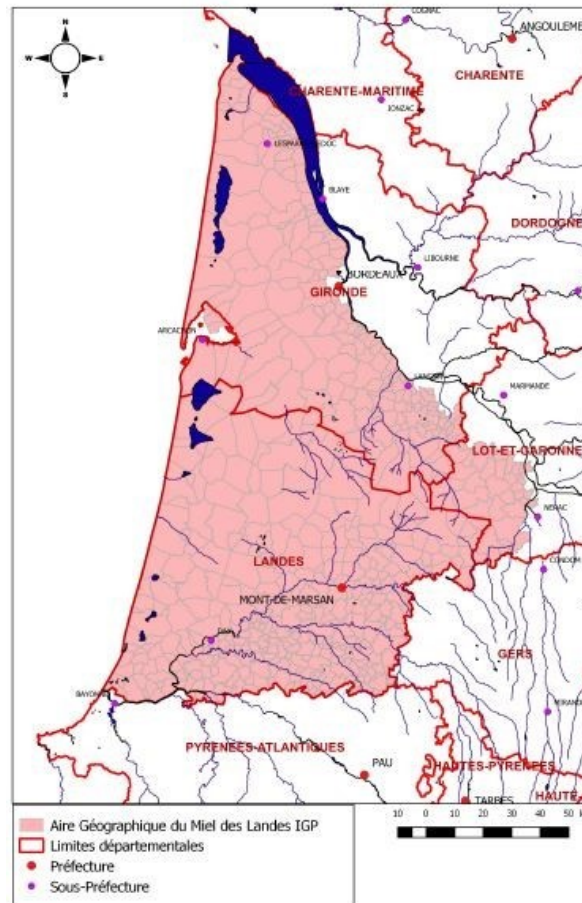
- Un outil de protection de l'appellation « Miel des Landes » face aux fraudes;
- Un outil puissant de promotion collective de nos miels;

Pour le consommateur :

- Une réponse à sa demande : une garantie certifiée de l'origine et de la qualité sur le miel.

L'aire géographique « Miel des Landes »

IGP Miel des Landes : Aire Géographique



L'aire géographique « Miel des Landes » correspond aux « Landes apicoles », c'est-à-dire à l'ensemble du département des Landes, étendu aux Landes gironnaises et du Lot-et-Garonne.

L'ensemble de l'aire géographique est caractérisée par des sols très acides, qui s'expriment par une flore mellifère atypique.

Les miels des Landes bénéficient d'une réputation ancienne et actuelle qui peut être davantage mise en valeur.



Le cahier des charges

Les miels concernés par l'IGP Miel des Landes sont produits par les abeilles à partir du nectar de la flore spontanée de l'aire géographique:

- Miel d'Acacia des Landes;
- Miel de Bourdaine des Landes;
- Miel de Bruyère des Landes;
- Miel de Callune des Landes;
- Miel de Châtaignier des Landes;
- Miel d'Arbousier des Landes;
- Miel de fleurs des Landes, sans prépondérance d'une variété florale et pouvant contenir du miellat.